

2024/0115

**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE**  
**COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 28/02/2024  
Reçu en préfecture le 28/02/2024  
Publié le 28 FEV. 2024 S'LO  
ID : 059-215900358-20240228-20240228\_D0009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 12  
Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. Mmes MERCIER. PREVOST (BLANDO). WAUCHER. CAFFIAU.  
Absent ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.  
Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et MM. JOSSET. RAVIDAT et ASCONE.  
Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.  
Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Subvention Agence de l'eau projet d'aménagements extérieurs du site du Cardé et rue de la Goulette.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » la commune peut solliciter une subvention de l'agence de l'eau au vu des ouvrages de rétention en granulaires, d'ouvrages de rétention en caisson alvéolaires et de création de pavés infiltrants le long de la voirie côté salle Francis BAROCHE concernant les travaux d'aménagements extérieurs du site du Cardé et rue de la Goulette.

Phase 1 site du Cardé : le montant des travaux s'élève à 592 366,40 euros H.T. ;  
Phase 2 rue de la Goulette : le montant des travaux s'élève à 367 514,05 euros H.T.  
Le maître d'œuvre, AGECI, doit préparer les documents techniques permettant de déposer un dossier en ce sens.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de donner leur accord de principe afin de solliciter la subvention auprès de l'agence de l'eau lorsque le maître d'œuvre aura rédigé l'ensemble des documents techniques de ce dossier.

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le projet présenté ci-dessus,

**Sollicite** le financement auprès de l'agence de l'eau dès que le maître d'œuvre aura finalisé l'ensemble des documents techniques,

**Autorise** Monsieur le Maire à parapher l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES le 12 FEV. 2024

Le Maire,

